

Un Etat fédéral avec le Luxembourg ?



■ Luxembourg ville

► Bruxelles, la Wallonie et la Communauté germanophone, devenant une région à part entière, pourraient proposer au GD de Luxembourg de créer un état fédéral à quatre composantes.



Laurent LINTERMANS

Administrateur au Conseil de l'Europe; membre du conseil d'administration de l'Union francophone des Belges de l'étranger

Si la Flandre déclarait effectivement son indépendance, quel serait l'avenir du reste de la Belgique ? Cette question n'a jamais fait l'objet d'un débat public approfondi.

Différentes pistes sont évoquées. Le "District européen de Bruxelles" semble obtenir la faveur des Bruxellois. Chez les Wallons, l'idée de lier son destin à celui de la France fait son chemin. Ce qui frappe dans ces deux approches, c'est ce sentiment qu'en cas de crise majeure, un reprenneur, un *deus ex machina*, arrivera de l'extérieur pour sauver la situation à notre meilleur avantage. Nous nous imaginons ainsi prendre place sans effort dans un nouveau système institutionnel ou étatique prestigieux. Est-ce réaliste ?

Il est évident qu'une (ré)union avec la France peut sembler naturelle. Des obstacles conjoncturels existent malgré tout. Le taux de chômage, la dette, le déficit commercial de la France sont préoccupants, y ajouter les chômeurs wallons et un morceau de la dette belge risque d'être indigeste. Une volonté politique forte pourrait surmonter cette barrière, mais nous restons loin du symbole d'une réunification à l'allemande. Il n'en demeurerait pas moins que la Wallonie devrait s'adapter à une nouvelle réalité, ce qui pourrait s'avérer douloureux, voire désenchanté.

Que faire alors de Bruxelles ? Son intégration à la France poserait des difficultés : comment régler le statut de la minorité linguistique néerlandophone dans un pays fortement centralisé sans donner des idées à d'autres de ses minorités. La France, grand pays au sein de l'Union européenne, aurait sur son territoire deux sièges d'institutions européennes. Serait-ce acceptable, un choix devrait-il être

fait ? Le centre de l'Europe s'étant déplacé vers l'Est, le risque existerait peut-être que la capitale européenne soit transférée à Strasbourg.

A ce titre, le "District européen de Bruxelles" constitue une solution théorique intéressante, elle pose néanmoins des problèmes. On peut d'abord s'interroger sur la volonté qu'aurait l'Union de s'impliquer dans ce dossier, elle fait déjà face à suffisamment de préoccupations pour ne pas prendre part à la liquidation d'un Etat-membre (fondateur). Et comment organiser ce district ? Les Bruxellois sont-ils disposés à accepter l'autorité d'un gouverneur étranger ? Là encore, si la population voulait s'en remettre à d'autres pour assurer son avenir, il faudrait se rendre compte que son intérêt ne serait pas forcément prioritaire.

Existe-t-il d'autres alternatives ? Peut-être. Si on y réfléchit, il n'y a pas, a priori, de raison objective qui empêcherait les peuples wallons et bruxellois de prendre leur avenir en main par l'élaboration de leur projet de société. Il apparaît toutefois clair que la réussite d'un tel projet passe par une remise en question des habitudes au profit d'un renouveau général de la volonté d'entreprendre afin de surmonter les difficultés socio-économiques existantes.

Dans de telles conditions, Bruxelles, la Wallonie et la Communauté germanophone, qui deviendrait une région à part entière, pourraient proposer au Grand-duché de Luxembourg de créer un état fédéral à quatre composantes. Il ne s'agirait bien entendu pas d'essayer de trouver une source de remboursement de l'ancienne dette belge, ni de financement du chômage wallon, mais de s'inscrire dans une nouvelle structure porteuse d'avenir pour

chaque entité fédérée et pour la fédération dans son ensemble.

Envisagé d'un point de vue politique, cet Etat fédéral regrouperait deux des trois sièges des institutions européennes lui conférant de la sorte, dès sa création, une dimension d'envergure européenne et internationale unique, tout en évitant grâce à son poids démographique modeste de gêner politiquement ses partenaires européens.

Cette particularité placerait la fédération au cœur du projet européen, ce qui devrait aussi se refléter dans son fonctionnement. Sa constitution pourrait s'inspirer d'éléments de la défunte constitution européenne – qui a néanmoins été ratifiée par le Luxembourg et la Belgique – afin de pouvoir éventuellement servir de modèle ou d'avant-garde si une intégration européenne plus poussée était souhaitée. Nous pourrions essayer à quatre entités fédérées ce que l'on pourrait réaliser à 27 plus tard.

L'esprit proeuropéen jamais démenti des citoyens et responsables politiques luxembourgeois, wallons et bruxellois, serait politiquement fondateur. De plus, la complémentarité culturelle entre le Luxembourg et la Région germanophone apporterait un élément d'union hautement appréciable. Enfin, nos familles royales sont même apparentées.

Sur le plan économique, je pense que nos régions sont également complémentaires. Le Grand-duché de Luxembourg a mis sur pied une économie florissante. Son développement économique risque cependant d'être, à terme, freiné par deux éléments. D'une part, par un territoire assez petit qui limite un certain nombre de possibilités d'investissement, d'autre part, par une force de travail réduite puisqu'à l'heure actuelle déjà, sur 203 000 personnes actives, 121 600 sont étrangères, principalement des frontaliers.

La Wallonie offre par contre de l'espace et des personnes à mettre au travail. Si la fédération présentait un cadre juridique propice, l'expérience luxembourgeoise du développement d'une économie prospère fondée sur les services pourrait servir de

base pour toute la fédération. Nous pourrions également imaginer des projets d'investissements dans le secteur du tourisme, dans certains domaines stratégiques (gestion de l'eau, énergie renouvelable) ainsi que le développement de nouveaux services répondant aux besoins spécifiques des institutions européennes.

Face à un mouvement finalement constructif, l'Union européenne soulagée de ne pas avoir à intervenir politiquement dans une situation de crise pourrait, par contre, intervenir financièrement pour soutenir un tel projet politique et économique.

On va m'objecter qu'il s'agit uniquement de remplacer la Flandre par le Luxembourg. L'histoire est très différente. Nous serions dans le contexte d'un fédéralisme d'association, non de dissociation, porteur d'un projet commun, organisé

autour d'une répartition des compétences précise, le tout défini à l'avance. Il y a également entre Wallons et Flamands une dimension où s'exprime de l'amertume, voire de la rancœur, de la part d'une composante de la population qui fût longtemps dominée culturellement par l'autre; sentiment que

rien ne semble en mesure d'apaiser, à part l'indépendance. Souvenons-nous que le Grand-duché a activement pris part à la révolte des provinces du sud du Royaume-Uni des Pays-Bas, ce sont les grandes puissances de l'époque qui en ont fait un état indépendant. Précisons qu'à ce stade, l'opinion de nos amis Luxembourgeois concernant la participation de leur pays à une éventuelle fédération n'est pas connue.

Le rythme des revendications, des crises et des réformes institutionnelles ne se ralentit pas en Belgique. Si la Flandre décidait d'être indépendante, il devrait être possible aux autres régions de faire preuve d'ambition en s'inventant séparément un futur, un destin. Si, aujourd'hui, la projection ci-dessus devait paraître irréaliste (hier la scission de la Belgique le paraissait aussi), elle a pour principale vocation d'ouvrir le débat sur l'avenir des Wallons et Bruxellois. ■

SI LA FLANDRE
DÉCIDAIT D'ÊTRE
INDÉPENDANTE, LES
AUTRES RÉGIONS
DEVRAIENT
S'INVENTER UN FUTUR.